

AUCUNE SANCTION - AUCUN LICENCIEMENT

Quatre représentants syndicaux de Keolis Meyer sont menacés de licenciement par la Direction de cette entreprise de transport de l'Ile-de-France.

C'EST INACCEPTABLE ET SCANDALEUX !

Ces militants syndicaux sont menacés parce qu'ils défendent leurs conditions de travail et la sécurité de leurs passagers. Ils refusent de circuler avec du matériel roulant défectueux. Ils défendent par conséquent l'image de marque de leur métier et par là celle de leur entreprise. Mais nous le savons, ces menaces sont directement liées au combat engagé pour le maintien de leurs conventions collectives et acquis sociaux qui sont mis à mal aujourd'hui par les appels d'offres voulus par le Conseil Régional Île-de-France, dans le même temps où l'on nous "bassine" avec le dialogue social, drôle de comportement que celui auquel nous assistons et qui n'a que pour seule proposition le licenciement.

Le respect des droits des salariés, le respect de l'engagement syndical dans le cadre des mandats exercés, c'est ce que nous portons.

L'URIF FO qui demande à chacune des Unions départementales FO d'Île-de-France de se mobiliser et d'envoyer des délégations au rassemblement du 20 décembre 2021 devant le siège de Keolis Meyer 123, rue Paul Fort à Montlhéry (91), exige de la Direction de Keolis Meyer qu'elle retire toute sanction ou procédure de licenciement.

Nous sommes tous avec les représentants des salariés de Keolis Meyer, comme nous sommes solidaires de tous les salariés des transports bus de l'Île-de-France touchés, dans le cadre des appels d'offres, par les attaques portées contre leurs droits.

Paris, le 17 décembre 2021